



Wüthrich Peter, Baechler Marie-Christine

Etat des travaux au niveau de l'adaptation des structures territoriales aux exigences actuelles

Cosignataires : 1

Réception au SGC : 06.01.16

Transmission au CE : *13.01.16

Dépôt et Développement

Les structures territoriales du canton de Fribourg datent pour la plupart du 19^e siècle. Si l'encouragement aux fusions de communes a permis de partiellement adapter cet élément essentiel de notre système politique et administratif, le canton de Fribourg reste encore largement divisé en entités vieilles de plus d'un siècle et demi. Les districts datent par exemple de 1848.

A l'époque, la Sarine comptait 22'000 habitants, la Veveyse 7000. Aujourd'hui, le district de la Sarine, peuplé de 103'000 habitants, a toujours le même statut administratif que la Veveyse et ses 18'000 habitants. Le déséquilibre est patent. Les motifs qui ont présidé à la définition de ces structures ne sont plus d'actualité depuis plusieurs décennies. En 1848, il fallait une journée à cheval pour atteindre le chef-lieu de chaque district. Aujourd'hui, une petite heure suffit pour parcourir tout le canton du nord au sud et de l'est à l'ouest. L'évolution technologique, avec le développement de la cyberadministration, par exemple, transforme profondément la notion de proximité et les besoins des habitant-e-s du canton.

Le canton de Fribourg a d'ailleurs dû prendre des mesures au coup par coup pour tenir compte de l'inadaptation de ses structures territoriales. La division du cercle électoral de la Sarine en un cercle Sarine-campagne et un cercle Fribourg-Ville en a été un premier exemple en 1950. La modification de la loi sur les droits politiques instaurant un regroupement des cercles de la Glâne et de la Veveyse en est un autre plus récent.

La création de la loi sur les agglomérations à la fin des années 1990 est également le signe que les communes et les districts ne sont plus tous adaptés aux enjeux sociaux, économiques et politiques. Les innombrables divisions administratives que nous connaissons en fonction des sujets compliquent considérablement l'action de l'Etat et ne permettent pas aux citoyennes et citoyens d'appréhender correctement l'action de leurs autorités. Elles sont par ailleurs sources de gaspillage des ressources financières. De nombreux projets sont freinés – quand ils ne sont pas tout simplement abandonnés – par de longues discussions organisationnelles entre communes, associations intercommunales, districts, arrondissements administratifs, etc.

Aujourd'hui, la question des structures territoriales ressurgit avec encore plus d'acuité. Le projet de fusion de toutes les communes de la Gruyère, les efforts en vue d'une fusion du Grand Fribourg, les réflexions nécessaires pour une extension de l'agglomération de Fribourg imposent une révision profonde de l'organisation du territoire du canton de Fribourg avec une vision claire et cohérente.

Le canton de Fribourg a de tout temps pu s'appuyer sur des régions fortes pour s'assurer un développement harmonieux et équilibré. Ces régions ne correspondent plus aux divisions administratives actuelles et ne peuvent plus insuffler correctement leur dynamique au canton.

Le statu quo issu du rapport de 2010 sur les structures territoriales présenté au Grand Conseil par le Conseil d'Etat n'est plus défendable aujourd'hui. Il est temps de faire usage de la marge de manœuvre laissée par la Constitution cantonale, qui prévoit simplement dans son article 136 que le territoire est divisé en districts administratifs, à la tête de chacun desquels est placé un préfet élu.

Aussi, nous demandons au Conseil d'Etat d'élaborer un rapport sur les structures territoriales du canton et l'ensemble de ses divisions administratives. Le rapport devra également examiner les structures territoriales dont le canton devra se doter afin de pouvoir relever les défis des années et décennies à venir.

*date à partir de laquelle court le délai de réponse du Conseil d'Etat (5 mois).